

Version 112011

Classification AFNOR : ONU 1263 AFNOR T 36005 – Fam. I, classe 7a2

## TRACE A L'EAU

Peinture en phase aqueuse à base de polymères acryliques à forte teneur en titane pour le traçage des terrains de sport : gazon ou terre battue.

## PERFORMANCES

- Bonne opacité
- Excellente blancheur
- Séchage rapide
- Bonne durabilité
- Sans odeur
- Facile d'emploi
- Dilution et nettoyage à l'eau

## CARACTERISTIQUES

Etablies à la température de 20°C avec 65% d'humidité relative

<i>ASPECT</i>	:	Mat
<i>COLORIS</i>	:	Blanc
<i>VISCOSITE</i>	:	2000 mPa.s contrave (mobile 3)
<i>MASSE VOLUMIQUE</i>	:	1,8 +/- 0.02 g/cm <sup>3</sup>
<i>EXTRAIT SEC</i>	:	en poids : 75% +/- 0.5% en volume : 32% +/- 0.5%
<i>SECHAGE</i>	:	Sec                    30 mn

## CONDITIONNEMENT

**5L - 10 L**

## PRECAUTIONS D'EMPLOI :

Bien agiter le bidon avant utilisation.  
Ne pas appliquer sur un sol mouillé.

## MISE EN OEUVRE

### APPLICATION :

- Brosse
- Rouleau
- Pistolet
- Machine spéciale pour le traçage des bandes

### PREPARATION :

Brosse et Rouleau Prêt à l'emploi

Traceuse à rouleau  
1vol. d'eau pour 1vol de peinture

Traceuse à pistolet  
4vol. d'eau pour 1vol de peinture pour un premier traçage  
6vol. d'eau pour 1vol. de peinture en entretien

Nettoyage du matériel **EAU**

### MATERIEL D'APPLICATION

**Brosse :** Fibre 100% synthétique fleurée  
Type UNIVERSELLE (rouge) 477R – 515R – 88R (OCAI)

**Rouleau :** Poils courts polyamide texturé 14 mm  
Type ROTANYL14 (ROTAPLAST)  
Poils long Polyamide texturé tissé 18mm  
Type TEXTURE LONG 201118 (OCAI)

*Machine à tracer spéciale terrain de sport*

**CONSERVATION** 12 mois en emballage d'origine, à l'abri du gel et de la chaleur  
- CRAINT LE GEL -

## HYGIENE ET SECURITE

Ce produit n'est pas classé dangereux

Se référer à la fiche de données de sécurité en vigueur sur <http://www.vernispicard.com>

**Important :** Nous rappelons que l'applicateur est responsable de l'exécution. Il est en outre seul juge de la nature des fonds, et par conséquent, des types de préparations à effectuer. Il doit procéder aux travaux préparatoires et respecter les conditions générales d'emploi conformes aux DTU et à la normalisation en vigueur, qui sont l'essentiel des « Règles de l'Art ».

**Nota :** La présente notice a pour but d'informer notre clientèle des propriétés de notre produit. Les renseignements y figurant sont fondés sur nos connaissances actuelles et le résultat d'essais effectués avec un constant souci d'objectivité en fonction des conditions d'utilisation conformes aux normes et DTU en vigueur. L'évolution de la technique étant permanente, il appartient à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente. Cette fiche annule et remplace toutes les éditions antérieures. En cas de contestation, ce document est le seul à faire foi.